

**Texte de la réforme des Statuts de l'UMP soumis au vote des adhérents en  
septembre 2007.**

**Titre IX** : dispositions applicables, par dérogation aux Statuts, lorsque le Président en exercice de l'UMP devient Président de la République

**Article 48:** Pendant la durée du quinquennat, la direction de l'UMP est assurée par:

- Un Secrétariat général composé d'un Secrétaire Général et de deux Secrétaires Généraux Adjoints, élus par le Bureau Politique sur un même bulletin de vote et révocables par celui-ci.

Le Secrétaire Général assure la Présidence des travaux du Bureau Politique et l'exécution de ses décisions. Il représente l'Union dans tous les actes de la vie civile.

- Un Bureau du Conseil National, composé d'un premier vice-président et de deux vice-présidents, élus par le Conseil National sur un même bulletin de vote et révocables par celui-ci. Le premier vice-président assure la présidence des travaux du Conseil national.

Ces deux instances réunies forment la direction de l'Union.

**Article 49** : Le Président de la République, à nouveau candidat, et qui souhaite le soutien de l'UMP se soumet au vote du Congrès.